



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide médicale

Question écrite n° 98413

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la politique de la France envers les pays du Sud en matière de politique de santé. Le dernier rapport de l'OMS sur la santé dans le monde et la récente stratégie d'action de l'Union européenne sur la crise des ressources humaines dans les systèmes de santé des pays du Sud montrent combien la pénurie de personnels soignants qualifiés demeure une des causes importantes de l'inefficacité des systèmes de santé dans ces pays. Au-delà des responsabilités nationales, cette pénurie rend indispensable une collaboration internationale en faveur des personnels soignants. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en la matière, notamment pour ce qui concerne les montants attribués, dans le cadre des aides publiques, au secteur de la santé et comment il entend mieux prendre en compte ces besoins de solidarité internationale.

Texte de la réponse

La France partage l'inquiétude de la communauté internationale face à la situation préoccupante des ressources humaines dans le domaine de la santé. Cette crise est une crise mondiale, affectant l'ensemble des pays mais, plus particulièrement, les pays en développement. Elle est, tout d'abord, constituée par un grave déficit quantitatif dont les effets sont particulièrement dramatiques dans une soixantaine de pays en développement. Ce déficit quantitatif s'accompagne malheureusement dans ces pays d'une sérieuse dégradation en termes de qualité : la formation professionnelle est imparfaite et les conditions d'exercice sont insuffisantes pour permettre le maintien à bon niveau d'une qualité professionnelle. La situation de l'Afrique est particulièrement préoccupante. Ce continent, qui regroupe 10 % de la population mondiale et 25 % de la charge de morbidité mondiale, ne compte que 4 % des professionnels de santé du monde. Or il existe un lien direct entre le nombre des personnels de santé disponibles et les résultats obtenus en termes de vaccinations, d'accouchements sécurisés, de santé de l'enfant. La pénurie des effectifs entraîne quasi automatiquement la dégradation des principaux indicateurs de santé. Il appartient tout d'abord aux gouvernements de ces pays de mettre en place des politiques permettant d'enrayer cette situation de crise. La France s'y est attachée pour ce qui la concerne. Il faut rappeler à cet égard les dispositions essentielles prises par notre ministère de la santé et des solidarités, tendant à accroître le nombre de professionnels de santé, médecins et infirmiers, formés en France au cours de ces prochaines années. En améliorant très sensiblement les effectifs de son propre personnel de santé, la France entend à terme diminuer très fortement sur son territoire le recours à des praticiens à diplôme étranger et participer ainsi à la lutte contre ce qu'il est convenu d'appeler « l'exode des compétences ». Notre dispositif de coopération appuie d'ores et déjà ceux de nos partenaires qui se sont résolument engagés dans la mise en place d'un plan national de développement des ressources humaines pour la santé. C'est, notamment, le cas dans une dizaine de pays d'Afrique et en particulier, au Cameroun, à Madagascar et au Sénégal. Il s'agit de renforcer l'appareil de formation des professions médicales et paramédicales, mais également de modifier profondément les conditions d'exercice des professions de santé. Accroissement des recrutements, revalorisations salariales, meilleure répartition des agents sur le territoire, droit à la formation continue : les mesures à mettre en oeuvre sont multiples pour un tel redressement. Les associations françaises d'aide au

développement engagées dans la campagne nationale pour les ressources humaines se sont fixé des objectifs très clairs dans ce contexte. Outre le soutien aux pays partenaires engagés dans des politiques de développement des ressources humaines en santé, la France souhaite également mobiliser la communauté internationale sur ce sujet. Il est vrai que, sans des appuis financiers plus importants, sans un engagement de l'ensemble des partenaires, ces politiques ne pourront être mises en place. Elles nécessitent en effet des moyens budgétaires étalés sur plusieurs années qui, trop souvent, ne seront pas à la mesure des capacités des États. C'est le sens du plaidoyer permanent de la France dans les enceintes internationales, auprès de l'OMS, auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, pour qu'une mobilisation exceptionnelle se mette en place et que des appuis financiers conséquents y soient affectés. C'est à ce titre que la France a rejoint l'Alliance mondiale pour les ressources humaines en santé, mise en place sous l'égide de l'OMS et regroupant les principaux partenaires du développement. À travers les engagements que prend l'Agence française de développement dans un certain nombre de pays notamment en Afrique, à travers les projets de collaboration renforcée que nous souhaitons développer avec nos partenaires multilatéraux, à travers nos soutiens à la coopération dans le secteur de l'enseignement supérieur, la France va accroître très nettement, dès cette année, ses contributions financières dans le domaine du développement des ressources humaines en santé dans les pays en développement.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98413

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6688

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9001